vinetur

Des sénateurs présentent un projet de loi bipartisan pour bloquer la limite prévue le 11 décembre sur les boissons au THC dérivé du chanvre

Le projet préserverait la plupart des produits dérivés du chanvre en fixant à 21 ans l’âge minimum d’achat et en les soumettant au contrôle de la Food and Drug Administration

jeudi 19 novembre 2026



Un projet de loi bipartisan présenté mardi 17 novembre au Sénat vise à empêcher l'entrée en vigueur, le 11 décembre, d'une restriction fédérale qui, selon de nombreuses entreprises du secteur du chanvre, contraindrait de fait à retirer du marché la plupart des boissons, produits comestibles et autres produits similaires contenant du THC dérivé du chanvre.

La sénatrice Amy Klobuchar, démocrate du Minnesota, et le sénateur Tim Sheehy, républicain du Montana, ont déclaré que leur proposition, baptisée Hemp Guardrails Act, préserverait l'accès aux produits réglementés contenant des cannabinoïdes dérivés du chanvre tout en instaurant un ensemble national de protections pour les consommateurs. Le texte intervient alors que les entreprises se préparent à une modification de la réglementation fédérale qui limiterait à 0,4 milligramme par contenant la quantité de THC dérivé du chanvre, soit bien moins que celle présente dans de nombreux produits actuellement vendus légalement dans des États comme le Minnesota.

Le différend porte sur une faille créée par le Farm Bill de 2018, qui a légalisé le chanvre et, dans les faits, ouvert la voie aux produits intoxicants fabriqués à partir de cette plante. Il en a résulté une croissance rapide des boissons et produits comestibles contenant du THC dérivé du chanvre, vendus en dehors des circuits étatiques du cannabis, notamment dans les stations-service, les supérettes, les brasseries et les magasins de spiritueux. En 2025, le Congrès a adopté une loi visant à combler cette faille, que le président Donald Trump a promulguée. Elle fixe la nouvelle limite fédérale, qui doit entrer en vigueur le 11 décembre.

Le projet de loi présenté au Sénat prendrait une autre direction. Il fixerait à 21 ans l'âge minimum national pour acheter des produits contenant du THC dérivé du chanvre et placerait les produits à base de cannabinoïdes dérivés du chanvre, ainsi que les compléments alimentaires associés, sous la supervision de la Food and Drug Administration. Ses partisans estiment que cette approche permettrait de maintenir ces produits en rayon tout en remplaçant un marché fragmenté par des règles fédérales plus claires.

« Le Minnesota est un chef de file national dans le secteur du chanvre, et notre État a montré que nous pouvions protéger les jeunes tout en soutenant les entreprises responsables de la filière », a déclaré Klobuchar dans un communiqué. Elle a affirmé que l'interdiction fédérale envisagée menaçait les agriculteurs, les brasseurs, les petites entreprises et les consommateurs du Minnesota et de tout le pays.

Le Minnesota est devenu l'un des exemples les plus parlants des enjeux en présence. La législation de l'État autorise déjà les produits contenant du THC dérivé du chanvre, sous réserve notamment de limites d'âge et de normes relatives aux produits, et le marché s'est étendu aux bars, aux brasseries et aux commerces de détail. Mais la restriction fédérale prévue pour le 11 décembre a déjà créé de l'incertitude. Des entreprises ont fait état d'un ralentissement des commandes, de changements de stratégie et, dans certains cas, d'un retrait du marché, dans l'attente de savoir si Washington reviendra sur sa décision.

Pour le secteur des boissons, le différend dépasse le cadre de la réglementation du cannabis. Les boissons contenant du THC dérivé du chanvre constituent une piste de diversification pour certaines brasseries et certains distributeurs, alors que la consommation de bière s'essouffle et que les entreprises recherchent de nouveaux produits. Cette catégorie est également en concurrence avec les boissons alcoolisées lors des mêmes occasions sociales et récréatives. Une offensive fédérale pourrait donc transformer une partie du marché des boissons au sens large si elle était mise en œuvre.

Bob Galligan, directeur des relations gouvernementales et sectorielles de la Minnesota Craft Brewers Guild, a déclaré avoir travaillé avec les sénateurs sur le projet de loi et le soutenir dans sa forme actuelle. Selon lui, la législation du Minnesota reste plus stricte que le cadre fédéral proposé dans le texte, ce qui permettrait aux entreprises de l'État de poursuivre leurs activités à peu près comme aujourd'hui si la mesure était adoptée. La guilde représente des dizaines de brasseries qui fabriquent ou vendent des boissons contenant du THC dérivé du chanvre au Minnesota.

Galligan a déclaré que les élus du Minnesota avaient joué un rôle de premier plan en réclamant une réglementation plutôt qu'une interdiction. Il a estimé que l'expérience de l'État montre qu'il est possible de vendre des produits intoxicants à base de chanvre dans le cadre de règles destinées à limiter leur accès aux jeunes et à encadrer le marché. Il a également indiqué qu'une enquête menée auprès des producteurs en 2025 avait révélé que des milliers d'emplois pourraient disparaître si l'interdiction fédérale entrait en vigueur.

Même si le Congrès revenait sur la restriction fédérale, certains dégâts ont déjà commencé, a déclaré Galligan. Les agriculteurs prennent leurs décisions de plantation plusieurs mois avant que les produits n'arrivent en magasin, et les fabricants de boissons ont besoin de temps pour élaborer, produire et distribuer leurs boissons. « L'échéance n'est pas le 11 décembre », a-t-il déclaré. « Elle remonte à mai, lorsque les agriculteurs commençaient à planter le chanvre. Il y aura donc un problème dans la chaîne d'approvisionnement. »